

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2026/MARS/025	OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE
<u>Date du conseil municipal</u> 20/03/2026	
<u>Date de la convocation</u> 16/03/2026	
<u>Date de l'affichage</u> 16/03/2026	

Le vingt mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures et quarante-quatre minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Nangis proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, le seize mars deux mille vingt-six conformément aux articles L.2121-2, L.2121-7, L.2121-10, L.2121-12, L.2122-1, L.2122-2, L.2122-4, L.O.2122-4-1, L.2122-5, L. 2122-5-1, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2122-9, L.2122-10 L.2122-12 et L.2122-13.

Étaient présents :

Clotilde LAGOUTTE, Maire

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Michel BILLOUT, Maureen BONNET-KHOUIDI, Abdelhakim LACHHAB, Pascale DESPLATS, Julien BOUDET, Ijou HAMMOUTI, Dramane TRAORE, Voahangy HUÉ, Mohammed KHERBACH, Romaine BOKASSA-KIBOZI, Adama OUATTARA, Catherine MOLINA, José MORILLA, Frédérique HOUREUX, Gérard ESNAULT, Prescilia HENRY, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Mohamed NOURO, Sylvie GALLOCHER, Pascal BOURGET, Nolwenn LE BOUTER, Fabrice HOULIER, Catherine LORMANN-D'HOKER, Jules NOUGA NOUGA, Isabelle WALCZYNSKI, Stéphane MOLINES, Angélique RAPPAILLES.

Était représentée :

Lucie BOURELY pouvoir à Maureen BONNET-KHOUIDI

Secrétaire de Séance :

Maureen BONNET-KHOUIDI

Membres composant le Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Membres présents : 28
Membre(s) excusé(s) et représenté(s) : 1
Membre(s) absent(s) non représenté(s) :

DELIBERATION

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Mme Clotilde LAGOUTTE, Maire, invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des Adjointes au Maire, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-4, L.O.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-5-1, L.2122-6, L.2122-7-2,

CONSIDERANT que une liste de candidatures aux fonctions d'adjoints au Maire ont été déposées ainsi qu'il suit :

- Liste présentée par « Nangis en commun » : huit

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROCEDE à la constitution du bureau de vote, composé de Mme Clotilde LAGOUTTE, Présidente, de deux assesseurs, et de Mme Maureen BONNET-KHOULDI qui assure le secrétariat.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, par 22 voix POUR

7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE, (Nolwenn LE BOUTER, Fabrice HOULIER,
Catherine LORMANN-D'HOKER, Jules NOUGA NOUGA, Isabelle WALCZYNSKI,
Stéphane MOLINES, Angélique RAPPAILLES)

DESIGNE M. Abdelhakim LACHHAB et Mme Prescilia HENRY, pour assurer les fonctions d'assesseur qu'ils ont acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROCEDE à l'élection à scrutin secret pour l'élection des adjoints au Maire :

1er tour de scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau	: 0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	: 22
Majorité absolue	: 12

Ont obtenu :

Liste présentée par la liste « Ensemble allons plus loin » : 22 voix

La liste « Nangis en commun » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue :

M. Abdelhakim LACHHAB est proclamé 1er adjoint
Mme Maureen BONNET-KHOULDI est proclamée 2ème adjointe
M. Michel BILLOUT est proclamé 3ème adjoint
Mme Pascale DESPLATS est proclamée 4ème adjointe
M. Guy-Bertrand TCHIKAYA est proclamé 5ème adjoint
Mme Voahangy HUÉ est proclamée 6ème adjointe

Mme Voahangy HUÉ est proclamée 6ème adjointe
M. Mohamed NOURO est proclamé 7ème adjoint
Mme Sylvie GALLOCHER est proclamée 8ème adjointe

Les HUIT adjoints au Maire sont immédiatement installés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La Maire

Clotilde LAGOUTTE



Le secrétaire de séance

Maureen BONNET-KHOUIDI

Certifié exécutoire compte-tenu de
la télétransmission en Sous-Préfecture
le 23/03/2026
Et de la transmission ou notification et de la
publication le 23/03/2026

La Maire,

Clotilde LAGOUTTE

